

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1547)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 142

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 13

À l'alinéa 39, substituer aux mots :

« aux deuxième et troisième lignes du tableau, à l'avant-dernier alinéa »

les mots :

« par deux fois, et aux deuxième et troisième lignes de la première colonne du tableau ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision et de coordination rédactionnelle.